

REPRISE DE LA SÉANCE
GOVERNEMENT DE TERRE-NEUVE ET LABRADOR

PAR LE PRÉSIDENT :

5

Alors nous allons reprendre la présente séance avec des représentants du gouvernement de Terre-Neuve et Labrador. La présentation du gouvernement terre-neuvien va se faire en anglais.

10

Pour ce qui est des points, je dois préciser que cette présentation-là va être enregistrée dans les transcriptions, dans la version originale; à la suite de la version originale, il y aura une traduction en français de la présentation faite par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

15

Quand je vais m'exprimer en anglais, je vais aussi rapidement expliquer en français ce que je viens de dire au représentant du gouvernement terre-neuvien.

Alors, invitons maintenant le représentant du gouvernement terre-neuvien à présenter son mémoire devant la Commission.

20

Le nom que j'ai ici est celui de monsieur Sean Dutton. Monsieur Dutton, vous m'entendez?

M. SEAN DUTTON :

25

Je vous entends; merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

30

Alors, Monsieur, bienvenu. D'abord, il est très important que je vous demande de vous nommer quand vous prenez la parole. Je sais que d'autres personnes vous accompagnent aujourd'hui. Si quelqu'un d'autre parle, la Commission doit absolument savoir qui parle. Ainsi, chaque fois que quelqu'un prend la parole, veuillez nous dire son nom pour que nous sachions de qui il s'agit.

35

Il est important de mentionner que j'expliquerai brièvement en français ce que je viens de dire, après quoi, je vous laisserai présenter votre mémoire.

40

Alors ce que j'ai expliqué, vu que c'est en entrevue téléphonique, il y a aussi une possibilité que plus d'une personne s'exprime en anglais, donc à chaque fois que quelqu'un va s'exprimer, donc la personne devra s'identifier pour que nous puissions distinguer qui parle.

Monsieur Dutton, vous pouvez maintenant présenter votre mémoire à la Commission.

45 **M. SEAN DUTTON :**

Merci. Je m'appelle Sean Dutton. Je suis le sous-ministre des Affaires intergouvernementales et le sous-ministre par intérim des Affaires autochtones et du Labrador de Terre-Neuve-et-Labrador. Je suis accompagné aujourd'hui...

50

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui.

55 **M. SEAN DUTTON :**

Je suis avec Charles Bown, des Ressources naturelles, Martin Goebel, de la Conservation et Don Burrage, du ministère de la Justice.

60

Avant de commencer, allez-vous (...) ou voulez-vous que je fasse des pauses (...) traduction?

65

PAR LE PRÉSIDENT :

J'entends mal ce que vous dites. Nous allons tenter de modifier le son d'arrivée. Est-ce possible?

70

M. SEAN DUTTON :

D'accord.

75

PAR LE PRÉSIDENT :

Je crois que je vous entends mieux.

80 **M. SEAN DUTTON :**

D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous n'avez qu'à présenter votre mémoire, et si j'ai de la difficulté à comprendre ce que vous dites, je vous demanderai de répéter.

85

M. SEAN DUTTON :

Parfait, merci.

LECTURE DU MÉMOIRE (page 1, début, "The Government...")

90

FIN DE LA LECTURE (page 2, 2^e paragraphe fin, " ... about the project.")

Les nombreux sujets qui nous préoccupent sont la cartographie, la zone d'étude et la méthode de travail, les répercussions sur le caribou et l'eau. En ce qui concerne la cartographie...

95

LECTURE DU MÉMOIRE (page 2, 3^e paragraphe, "In the maps...")

FIN DE LA LECTURE Page 2, 3^e paragraphe, dernière ligne, "...Québec North Shore rivers...")

100

Les rivières Little Mecatina, Natashquan, St-Augustine et St-Paul sont considérées à tort comme étant situées au Québec.

105

LECTURE DU MÉMOIRE (page 2, 5^e paragraphe, "The interprovincial...")

FIN DE LA LECTURE (page 4, 3^e paragraphe, 2^e ligne, "... of the coast.")

Même si les changements de comportement seront, espérons-le, peu importants, le projet risque quand même de perturber les habitudes de migration et de déplacement, de les modifier et de fragmenter la population.

110

LECTURE DU MÉMOIRE (page 4, 3^e paragraphe, 2^e ligne, "The proposed roads...")

FIN DE LA LECTURE (page 5, 4^e paragraphe, fin "... of the river in Labrador.")

115

Nous demandons au promoteur d'indiquer les effets négatifs possibles du projet sur les voies navigables ou sur les tributaires du Labrador. Pour évaluer la réponse du 28 novembre d'Hydro-Québec, nous demandons que le promoteur présente le modèle qu'il a utilisé pour calculer les effets de remous, ainsi que les résultats.

120

Dans la réponse, on fait référence à une élévation (« point kilométrique » ou PK) de 295,5, qui correspond au drainage du Lac Norman. Cependant, selon la brochure d'information générale de mars 2004 d'Hydro-Québec, le niveau du quatrième réservoir est de 461,8 mètres. Par conséquent, PK 295,5 doit correspondre à une autre mesure.

125

LECTURE DU MÉMOIRE (page 5, 5^e paragraphe, "Hydro-Québec acknowledges...")

FIN DE LA LECTURE (page 6, 4^e paragraphe, 12^e ligne, "... proponent for response...")

130

Une réponse, datée du 28 novembre, a été rendue publique après la date butoir à laquelle le mémoire écrit de la province devait être soumis à l'examen de la Commission d'examen conjoint. Toutefois, cette réponse était uniquement en français, et nous sommes encore en train de l'examiner. Il se pourrait que certaines questions soulevées dans la présentation de la province soient traitées dans des études de secteur menées par Hydro-Québec, qui sont toutes en français.

135

Ces questions ont empêché la province de participer plus pleinement à la seconde étape de la présentation.

140

LECTURE DU MÉMOIRE (page 6, dernier paragraphe, "While the Romaine project...")

FIN DE LA LECTURE (page 6, fin.)

145

Voilà qui conclut notre présentation. Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT :

M. Dutton, merci pour votre mémoire.

150

Nous n'avons pas de questions, mais je crois qu'il est important que la Commission fasse quelques remarques. D'abord, la Commission tiendra compte, lors de son examen ou de son évaluation du projet hydroélectrique de la rivière Romaine, de vos préoccupations concernant, je cite : le caribou des bois, sa migration et son rétablissement; les crues soudaines ou les autres inondations à Terre-Neuve-et-Labrador; les espèces de poissons qui migrent vers Terre-Neuve-et-Labrador, et la contamination possible au mercure de ces poissons.

155

Vous devez cependant comprendre que la Commission n'examinera pas la question des limites entre Terre-Neuve et Québec. C'est une question que nous ne pouvons régler.

160

Quant à votre plainte concernant le fait que l'étude d'impact du projet soit uniquement en français, notre rapport, le rapport de la Commission, sera rédigé en français et il sera traduit en anglais.

165

Vous serez donc en mesure de connaître le point de vue de la Commission sur les questions que vous nous avez soumises. C'est ce que je peux vous dire pour l'instant.

Voulez-vous ajouter quelque chose sur ce que je viens de dire?

170

M. SEAN DUTTON :

Désolé, attendez un instant.

PAR LE PRÉSIDENT :

175

D'accord.

M. SEAN DUTTON :

180

Donc, pour être plus précis, pour clarifier la question des limites que la Commission prévoit utiliser dans son évaluation des effets relativement aux aspects frontaliers, j'imagine qu'il s'agit des limites juridiques?

PAR LE PRÉSIDENT :

185

Soyez assuré que nous tiendrons compte des limites officielles lorsque nous examinerons les sujets de préoccupation dont vous nous avez fait part dans votre mémoire. Nous utiliserons les limites officielles, bien entendu.

M. SEAN DUTTON :

190

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT :

195

Donc, ça vous convient?

M. SEAN DUTTON :

200

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

205

Dans ce cas, je vous remercie beaucoup pour votre mémoire. Merci encore, et comme je l'ai dit, notre rapport sera disponible dans un délai de 60 jours après le 27 février. Je ne peux pas dire quand il sera rendu public, car c'est le ministre de l'Environnement du Québec qui en décide, et ce sera également le ministre de l'Environnement du Canada qui en décidera. Mais selon notre règlement, le rapport doit être publié moins de 60 jours suivant la date à laquelle il est présenté aux ministres.

210

Je vous invite donc à lire notre rapport lorsqu'il sera disponible.

M. SEAN DUTTON :

215

Et nous avons hâte de le voir. Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est moi qui vous remercie. Au revoir!

220

M. SEAN DUTTON :

D'accord, au revoir!

225

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors je vais me permettre de résumer rapidement en français donc ce que la Commission a indiqué!

230

C'est que bien entendu, la question de la frontière entre Terre-Neuve et Labrador, la Commission ne peut pas trancher cette question pour différentes raisons, comme j'ai fait allusion tout à l'heure. La Commission n'a pas la compétence et les compétences, ni le mandat pour statuer là-dessus.

235

Par contre, la Commission a dit, oui, nous allons bien entendu prendre en considération dans notre examen du projet, nous allons prendre en considération les préoccupations du gouvernement terre-neuvien.

240

Dans leur mémoire, il y avait principalement trois (3) éléments qui ont été portés à l'attention de la Commission, c'est-à-dire le caribou forestier donc qui est une espèce qui est susceptible de migrer entre la frontière au Québec et au Labrador et qui a une harde importante qui est située au Labrador. Alors le gouvernement terre-neuvien a des préoccupations à ce niveau-là.

245

Ainsi que par rapport à la limite extrême du réservoir Romaine-4 projeté, donc des préoccupations sur des événements de crues soudaines, c'est-à-dire temporaires, et aussi des questions de niveaux d'eau qui pourraient à ce moment-là modifier le territoire terre-neuvien.

250

Enfin, il y avait la question que nous avons notée qui était éventuellement la présence, la migration de poissons vers le Labrador et dont le poisson pourrait peut-être potentiellement avoir des teneurs plus élevées en mercure. Donc c'est un autre champ de préoccupations pour le gouvernement terre-neuvien.

255

Donc c'est une optique qu'on prendra où des personnes pêcheraient ces poissons-là.

Alors c'est simplement la mise au point, ainsi que nous avons indiqué au gouvernement terre-neuvien que le rapport de la Commission va être traduit en anglais et que ce rapport serait

disponible, rendu public à l'intérieur de soixante (60) jours après sa remise qui est prévue pour le 27 février 2009.

260

Alors c'était l'explication que nous avons résumée.

Comme j'ai mentionné, le mémoire va être traduit, donc l'intervention du gouvernement terre-neuvien va être traduite en français à l'intérieur des transcriptions.

265

Nous aurons la version originale anglaise qui sera suivie d'un élément et ça s'appellera traduction libre, parce que c'est le Bureau d'audiences même et la Commission d'examen conjoint qui vont faire traduire ce passage-là pour que tout le monde puisse en prendre connaissance.

270
